

## Délibération n° 2023-90 Lettre de cadrage budgétaire 2024

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 12 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,

### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit de l'approbation de la note relative à la lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2024.*

### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

### Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2024

## Table des matières



1. CONTEXTUALISATION.....	3
2. POLITIQUE BUDGÉTAIRE A OPTIMISER .....	4
2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2024 .....	5
2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2024 .....	6
2.3. INDICATEURS BUDGETAIRES ET COMPTABLES.....	7
3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES .....	8
3.1. MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE .....	8
3.2. FONCTIONNEMENT .....	11
3.3. INVESTISSEMENT .....	12

## Référence

- Délibération 2023-49 du 31/05/2023 – présentation du Dialogue d’Orientation Budgétaire.

## Abrogation

- Délibération n° 2017-045 du 01 décembre 2017 – approbation de la clef de répartition des moyens 2018.

**Source des données chiffrées :** DAF/DRH.

L'article R719-64 du code de l'éducation dispose que « le budget est élaboré sous l'autorité du président ou du directeur de l'établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'élaboration du budget, qui vise à doter l'établissement des moyens, tant financiers qu'humains lui permettant l'atteinte de ses objectifs pour l'année à venir, constitue une étape stratégique de la vie institutionnelle de notre université.

Cette lettre de cadrage est donc avant tout un acte politique. Elle s'attache à traduire, pour l'année universitaire, les axes stratégiques que l'établissement a défini prioritairement dans un contexte financier contraint.

L'exercice de cadrage consiste, dès lors, à définir les hypothèses d'équilibre financier résultant des engagements de l'Etat, de notre politique de ressources propres et d'allocation des moyens aux pôles, composantes, laboratoires, services communs et services centraux de l'université.

Si ces hypothèses nécessitent de rester prudent, elles doivent toutefois être sincères et cohérentes.

## I. CONTEXTUALISATION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de l'élaboration du budget initial (cf. délibération de référence). Il vise à définir les grandes lignes de la répartition des moyens financiers pour le fonctionnement usuel de l'établissement et la mise en œuvre sur l'exercice considéré de ses axes stratégiques. Il rappelle le contexte financier et organisationnel de l'université, expose les éléments de stratégie à mettre en œuvre en N+1, puis les moyens à y consacrer.

La lettre de cadrage budgétaire qui en découle, vise à préciser la mise en œuvre sur l'exercice considéré des axes stratégiques exposés dans le DOB, en prenant en compte l'équilibre entre les recettes attendues et les dépenses incompressibles et spécifiques de cette année. Il traduit les orientations générales du budget de l'exercice 2024, en y incluant la part annuelle des engagements pluriannuels en cours et envisagés. Ainsi, la lettre de cadrage permet de dessiner les contours du budget initial de l'exercice 2024.

**Le contexte national** dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2024 est marqué par une crise mondiale sur le marché de l'énergie et des matières premières, créant des surcoûts excessifs sur les premiers postes de dépenses de notre université : fluides, travaux, maintenance, frais de déplacement. Le taux d'inflation en France devrait dépasser 5% (INSEE) avec des effets notables sur nos dépenses en 2024. La hausse des coûts de l'énergie prévue aux alentours de 10 %, devrait impacter fortement nos dépenses de fonctionnement par rapport à celles déjà observées en 2023. Toutefois, les premiers résultats du plan de sobriété énergétique lancé en 2023 devraient nous aider à limiter l'impact.

Une situation en forte tension également dans un certain nombre de services (exemple : marchés voyages) générant à la fois des surcoûts et des difficultés à trouver des fournisseurs ou des prestations. Des incertitudes, compte tenu du peu d'informations dont nous disposons à ce stade de la part du MESR pour l'accompagnement de la politique gouvernementale d'un certain nombre d'évolutions en cours et plus spécifiquement le montant de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) transmis

tardivement. A cela s'ajoute la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'un nouveau dialogue avec la tutelle, le dialogue de performance (COMP).

Des contraintes nouvelles s'ajoutent à la non compensation financière allouée à l'évolution « automatique » des dépenses de masse salariale, avec la suppression définitive du financement du Glissement Vieillesse Technicité positif (GVT, accroissement des coûts liés aux avancements des agents), ainsi que le non financement pour les contractuels des nouvelles mesures comme l'évolution du point d'indice ainsi que la hausse du Smic, et des incertitudes à ce stade sur la compensation partielle ou totale des mesures dites « Guerini », la protection sociale complémentaire.

**Le contexte local :** les mesures prises lors du début de mandat de la nouvelle gouvernance avec les résultats positifs de l'année 2023 ont permis de dégager quelques marges de manœuvre pour disposer d'un fonds de roulement permettant un programme d'investissement, matérialisé par les deux Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) du Patrimoine immobilier et de l'informatique et du numérique. Le fonds de roulement n'a pas vocation à être thésaurisé. Un prélèvement prudent pourrait être opéré pour mettre en œuvre nos PPI.

Prudent, parce que l'augmentation des dépenses pérennes se poursuit. A titre d'exemple, l'année 2024 marquant la fin de la période post covid, a pour conséquence la reprise des déplacements et des missions, ramenant cette charge a un niveau équivalent ante Covid.

A l'image des deux dernières années, l'établissement va poursuivre sa politique de modernisation et de transformation, avec pour objectif la rationalisation des moyens et la réduction de notre empreinte écologique.

Le compte financier de l'université voté lors du CA de mars 2023, a conclu à la nécessité d'améliorer notre travail de prévision et de pilotage budgétaire, notamment sur la gestion des heures complémentaires, les conventions de recherche et les délais d'exécution de nos projets immobiliers.

## 2. POLITIQUE BUDGETAIRE A OPTIMISER

La construction budgétaire repose toujours sur des hypothèses de recettes d'une part et de dépenses d'autre part, dans le respect des principes de sincérité et de prudence sur la soutenabilité.

Nombre des orientations présentées dans la lettre de cadrage 2024 s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, afin que l'établissement poursuive sa dynamique, que ce soit en matière d'investissements via les PPI ou en matière de pilotage de la masse salariale et des emplois.

Cette vision pluriannuelle nécessite un plan de financement reposant sur des prélèvements effectués sur nos fonds de roulement. Notre capacité à projeter à 3 ans le budget de l'établissement devrait se mettre en place pour diffuser la culture du pluriannuel au sein de la communauté, qui existe déjà au niveau de la recherche, notamment pour la gestion des conventions.

Des difficultés de pilotage ont été soulevées par la Cour des Comptes. L'établissement doit encore s'organiser budgétairement et administrativement de manière soutenable, en mettant en place un processus sécurisé et un contrôle interne formalisé pour assurer l'équilibre financier. A ce titre, le recrutement d'un contrôleur de gestion a été effectué et sur l'exercice 2024, le renfort d'un contrôleur interne budgétaire et comptable devrait nous permettre de poursuivre l'optimisation de ce pilotage.

## 2.1. HYPOTHESES DE RECETTES 2024

- Stabilité de la subvention globale pour charges de service public.
- Absence de compensation pour le GVT depuis 2019.
- Baisse des effectifs étudiants et par conséquent des ressources issues des frais d'inscription et de la taxe d'apprentissage.
- Poursuite de l'optimisation des fonds CVEC (100 euros par étudiant avec actuellement un budget avoisinant le million d'euros). En 2023, grâce à la mise en place d'une organisation politico-administrative, pilotée par la division de la scolarité, de nombreux projets ont pu être portés par les pôles/directions/services. A ce stade, 40 % du budget est engagé. Cependant, une baisse de la contribution CVEC est prévisible, puisque le montant est calculé en fonction du nombre d'étudiants.
- Mise en place des actions visant à développer et à diversifier les ressources propres, avec un focus sur les recettes attendues de la recherche et de la formation continue.
- Taxe d'apprentissage.

Il faut s'assurer d'un recouvrement optimal des recettes. En 2023, un travail conséquent de régularisation a été mené par l'agence comptable, ayant permis un recouvrement de recette (créance douteuse, remontées des dépenses en retard cf. CNU depuis 2018) à hauteur de 892 122 euros.

### Dotation SCSP

Nature	Montant annuel final				Estimation
	2019	2020	2021	2022	2023
fonctionnement	6 438 538 €	6 421 959 €	6 679 642 €	7 511 154 €	6 545 253 €
masse salariale	79 552 482 €	81 052 604 €	84 860 029 €	85 760 316 €	89 703 014 €
<b>Total SCSP</b>	<b>85 991 020 €</b>	<b>87 474 563 €</b>	<b>91 539 671 €</b>	<b>93 271 470 €</b>	<b>96 248 267 €</b>

### Ressources propres

Nature	Montant annuel final				Estimation
	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes propres	12 072 604 €	7 851 655 €	8 123 578 €	10 323 891 €	16 667 132 €
Taux RP vs SCSP	14,04%	8,98%	8,87%	11,07%	17,32%

*Il est à noter que toutes les démarches visant à développer les ressources propres, qui seront menées en conformité avec les missions de l'établissement sont encouragées.*

Les ressources liées aux activités de recherche :

les réponses aux appels d'offres de l'ANR, de l'Europe, des collectivités territoriales et d'autres bailleurs de fonds, l'obtention de contrat de recherche permettent d'abonder les ressources de la recherche. L'essentiel des montants bénéficie aux unités de recherche. Un outil nommé UA recherche va permettre de piloter et gérer au mieux les contrats recherche.

Les ressources liées aux activités de pédagogie comme l'apprentissage, la formation tout au long de la vie, la certification de langue, Howard, diplôme universitaire :

à la demande du président de l'université, une mission d'expertise dirigée par un expert national s'est articulée autour du paysage de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FCA). Notre fonctionnement est complexe et ne permet pas d'optimiser la performance de ce domaine d'activité.

La consultation des différents acteurs concernés (gouvernance, composantes, SFCA et BFCA de Guadeloupe et de Martinique) a permis de coconstruire une expérimentation de l'ouverture de l'offre de formation des composantes à des publics d'apprentis pour la rentrée 2024/25 et d'engager une consolidation-sécurisation des processus d'ingénierie et de gestion du domaine FCA : formaliser l'analyse des coûts, réviser la politique tarifaires et la tarification, renforcer l'ingénierie de formation et l'accompagnement des responsable de formation. Cet engagement vise à engager une restructuration des processus du domaine de la FCA dès 2024, avec pour cible une augmentation progressive des ressources propres de l'établissement.

## 2.2. HYPOTHÈSES DE DEPENSES 2024

- Hausse des dépenses globales de masses salariales en lien avec les mesures ministérielles (point d'indice, indemnitaire...).
- Prise en compte des départs à la retraite connus d'ici 2024.
- Dépenses en heures complémentaires, dont la régularisation des charges à payer.
- Hausse sensible des dépenses de fonctionnement en lien principalement avec les dépenses énergétiques. Les effets du plan de sobriété de l'établissement amorcé en 2023 devraient apparaître plus sensiblement sur l'exécution des budgets 2024 et 2025.
- Coûts de mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation.

### Taux d'exécution par masse

Masse	Taux d'exécution annuel				Projection
	2019	2020	2021	2022	2023
fonctionnement	97,71%	80,19%	66,57%	74,55%	90,00%
investissement	65,34%	34,25%	40,37%	48,44%	61,00%
salariale	100,74%	98,03%	93,21%	97,46%	

Les dépenses incompressibles (marchés publics, énergie, missions, santé des personnels et des étudiants, réparations, logiciels...) sont estimées à près de 7 millions d'euros (à comparer avec

les 5 millions d'euros de SCSP non fléchés que l'établissement percevra en 2023), ce qui démontre clairement qu'il nous est impossible de fonctionner sans fongibilité asymétrique (1,8 million en 2023).

A titre d'indication, les dépenses sur l'exercice 2023 :

- Patrimoine (rénovations, constructions, clim...) : 8,3 millions d'euros
- Principaux contrats/marchés publics (maintenance, entretiens, espaces verts, gardiennage...) : 1,85 millions d'euros
- Transports : 1,2 million d'euros
- Fluide : 1,1 million d'euros
- Informatique : 736 000 euros
- Aides aux étudiants, projets et actions envers ces derniers (CVEC - asso, bourses, carte étudiantes...) : 800 000 euros
- Santé des personnels (assurances et médecine du travail) : 190 000 euros
- Frais de missions (repas, hôtels, remboursements, hors transports directement payés par l'UA) : 165 000 euros
- Téléphonie et internet : 155 000 euros
- Amue + Cocktail : 195 000 euros.

### 2.3. INDICATEURS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Élément	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Evolution vs n-1 (2023)
Résultat Net	188 637 €	6 651 038 €	5 216 414 €	↗
CAF	5 141 000 €	4 596 802 €	5 918 139 €	↗
FDR	27 375 922 €	30 157 149 €	33 754 128 €	↗
Trésorerie	26 670 265 €	33 146 473 €	34 083 032 €	↗
Provisions (risques & charges)	5 666 098 €	2 926 221 €	2 441 540 €	↘

La CAF et le résultat net (RN) sont tous deux, à l'instar des 3 années précédentes, prévus entre 5 et 6 millions d'euros en 2023. Cependant, au regard de la consommation prévue de notre FDR en 2024 (prélèvement sur FDR prévu dès le budget initial pour les investissements des pôles, l'optimisation du reliquat de la CVEC, la consommation des CP pour lesquels des AE ont été engagés fin 2023, l'enveloppe d'investissement pour le développement de la recherche sur nos territoires, la non compensation de la hausse du point d'indice et du GVT, le renouvellement partiel de notre parc informatique...), la CAF et le RN devraient sensiblement diminuer en 2024, se rapprochant ainsi de l'équilibre.

Quant au FDR et à la trésorerie, sensiblement liés l'un à l'autre, ils devraient baisser en 2024, après avoir été abondés lors des 4 derniers exercices.

Le RN de l'exercice n'a pas d'impact significatif sur la bonne santé de l'établissement depuis le passage à la GBCP et plus précisément depuis le passage à la pluri-annualité des crédits. A l'inverse, la CAF est



un indicateur beaucoup plus significatif et révélateur de la santé de l'établissement. Plus cette dernière est élevée, plus l'établissement dispose de capacités d'investissements en propre. Une CAF à l'équilibre serait idéale pour notre établissement (trop positive, elle viendrait potentiellement abonder un FDR que nous cherchons à diminuer et négative cela signifierait que nous ne générerions pas assez de ressources pour subvenir à nos besoins.

Enfin, les provisions devraient globalement rester stable, avec une baisse concernant celles liées au CET et une hausse pour les heures complémentaires.

### **FDR(\*) MOBILISABLE /jour de fonctionnement**

Nature	Nombre de jours				Estimation
	2019	2020	2021	2022	2023
Montant FDR au 31/12	23 641 146 €	27 375 922 €	30 157 149 €	33 754 128 €	35 365 063 €
Nombre de jours de fonctionnement dans le FDR mobilisable	36	41	47	54	56

(\*) FDR imputé de 8 millions d'euros pour la réserve de fonctionnement, qui est obligatoire.

1 jour de fonctionnement = 266 000 euros. Le seuil préconisé est compris entre 30 et 45 jours.

## 3. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### 3.1. MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est le principal poste budgétaire de l'établissement au regard de la typologie de son activité et de la nature de ses missions. La couverture est assurée par la subvention pour charge de service public allouée par le ministère et correspond à par un plafond d'emplois s'élevant à 983 ETPT. Par ailleurs, l'établissement peut créer des emplois, sur ses ressources propres.

Le plafond d'emplois voté est de 982 ETPT (BR2).

La projection d'exécution de la consommation des ETPT tenant compte des entrées et sorties pour l'année 2023 est de :

Projection ETPT	ETAT	Ressources	
		Propres	Total
janvier-23	919,91	33,97	953,88
février-23	929,38	35,00	964,38
mars-23	928,14	39,37	967,51
avril-23	932,35	39,34	971,69
mai-23	935,44	38,00	973,44
juin-23	944,84	39,00	983,84

juillet-23	930,03	32,73	962,76
août-23	896,88	23,00	919,88
septembre-23	868,50	25,00	893,50
octobre-23	911,80	20,00	931,80
novembre-23	912,00	23,00	935,00
décembre-23	925,80	29,50	955,30
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>945,72</b>	<b>37,30</b>	<b>951,08</b>

Etat des entrées et sorties

	2022		2023		Projection 2024	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
<b>BIATSS</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
CONCOURS/MOUVEMENT	7		11		4	
DETACHEMENT	2	1	2	3		
MUTATION	3	7		5		
RADIATION				1		
RETRAITE		11		6		4
RUPT CONV				1		
REINTEGRATION	1					
<b>ENSEIGNANTS</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
CONCOURS	33		25		5	
DECES		1		1		
DEMISSION				1		
DETACHEMENT		2		2		
DISPO		2		4		
REINTEGRATION			2			
MUTATION		10		6		
RETRAITE		11		11		5

En termes d'emplois, en 2024, l'accent sera mis sur :

- la poursuite de l'accompagnement de la structuration de l'administration générale :

- DIREV : 1 catégorie A (74 553 € en année pleine) sur les 5 à terme
- DEVE : 1 catégorie A : 74 553€, 1 catégorie B : 55 1658 €

- l'accompagnement de la santé étudiante : recrutement de psychologues via les fonds CVEC, 3 déjà effectifs dès 2023. Sont prévus 2 recrutements de médecins.
- les emplois au titre du développement des structures : UFR santé avec 9 emplois déjà créés en 2023, reste à pourvoir 6 emplois de catégories A : 5 ASI (325 310 €), 1 IGE (74 553 €).
- la mise en place du BUT, une masse salariale dédiée devra permettre le recrutement de PRAG (attente de la notification).
- le soutien au STAPS (en tension), la masse salariale déjà prévue 84 000 € permettra le recrutement de deux enseignants contractuels.
- dans un second temps, le renouvellement des emplois libérés suite au départ des agents.

La masse salariale disponible annuellement est consommée à hauteur de 96% à 98% chaque année. La projection pour l'année 2023 est de 97,8 % (96,2% en 2022). Il convient de noter que le plafond d'emplois n'est pas saturé et que chaque année la fongibilité asymétrique (1,8 millions euros) modère la politique RH. L'objectif affiché en 2024 est de maintenir le nombre d'emplois, avec une politique de recrutement mesurée.

De plus, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a présenté, mi-juin, de nombreuses mesures salariales. Certaines ont un effet immédiat à compter du mois de juillet 2023 et d'autres mesures de revalorisation sont prévues pour 2024.

Mais, les dépenses seront assumées par le budget de l'université et aucune compensation n'est prévue sur l'exercice 2023, des incertitudes planent pour 2024. Pour rappel, la revalorisation de 3,5% du point d'indice au 01/07/2022 n'a été compensée intégralement.

En ce qui concerne, les heures complémentaires, l'étude portant sur les heures restant à certifier et payées ont un impact sur la consommation de la masse salariale en 2023. Au 30 octobre, 58 % des heures seront payées pour les agents titulaires et 48% pour les vacataires.

Les certifications pour l'année 2022/2023 ne sont pas encore terminées.

	Heures Titulaires	Heures vacataires saisies	Heures totales
Heures statutaires	97744,00		97744,00
Heures prévisionnelles	113555,82	34374,30	147930,12
saisies totales			
Heures effectuées	97653,74	27787,03	125440,77
Heures à payer	15811,82	34374,30	50186,12
Heures payées	9133,59	16437,28	25570,87
Heures restant à certifier	6678,23	17937,02	24615,25
% des heures payées	58%	48%	

Le pilotage du processus de gestion des services d'enseignement et de la charge d'heures complémentaires de l'établissement demeure un point de vigilance avec des objectifs de sécurisation, mais aussi de fluidité à atteindre. Le volume financier avoisine les 2,5 millions d'euros par an.

La consolidation du système d'information engage une nouvelle traçabilité des données de gestion couvrant différents domaines métiers : scolarité (APOGEE), services d'enseignement (SIHAM et HELICO), paye (WINPAIE).

La prise de fonction du contrôleur de gestion en août 2023 a permis de poursuivre l'analyse des systèmes d'informations liés à la gestion des heures complémentaires : processus, acteurs, procédures, bases de données. 6 facteurs à risque se trouvent ainsi identifiés :

- Dossier administratif des personnels vacataires : pièces justificatives défectueuses ;
- Service prévisionnel non stabilisé : correction apportée hors année universitaire ;
- Service certifié non sécurisé : traitement de la charge de formation continue, correction en cours d'exercice/paiement ;
- SI SIHAM : fiabilisation des données non stabilisée ;

- SI HELICO : fiabilisation des maquettes de formation non stabilisée ;
- SI WINPAIE : état de rapprochement des paiements à consolider.

Cette situation génère différentes anomalies :

- Situation de sous-service et de sur-service (personnels titulaires) ;
- Situation de rejet sur éligibilité au statut (personnels vacataires) ;
- Adéquation charges pédagogiques maquettes, charges payées.

Pour consolider ce travail, une analyse fine est en cours de réalisation.

#### Vie étudiante

La CVEC permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude. Une partie de la CVEC est ventilée en masse salariale, pour rémunérer des emplois étudiants.

En 2024, nos efforts seront amplifiés pour dynamiser la vie sur les campus, en multipliant les partenariats avec les associations étudiantes.

#### Recherche

L'UA est lauréate à l'appel à projets de l'agence nationale de la recherche (ANR) intitulé "Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR)". Un financement d'un peu plus d'un million d'euros, sur plusieurs années va nous permettre de créer notre direction dédiée à la recherche.

*Il est nécessaire de bien maîtriser notre masse salariale compte tenu des crédits de fonctionnement structurellement insuffisants par rapport à nos dépenses incompressibles. D'autant plus que les universités doivent composer avec le GVT qui a pour effet mécanique de faire augmenter les charges de personnel en dehors de toute évolution du nombre des emplois, qui n'est désormais plus compensé par l'Etat.*

### 3.2. FONCTIONNEMENT

Le budget dédié au fonctionnement s'élève à 6 millions d'euros, là où les universités de même typologie semblent percevoir le double. Cette dotation est insuffisante pour couvrir nos dépenses incompressibles, accentuées par nos spécificités liées à notre insularité (40 % vie plus chère, droit de mer, coût des déplacements en nette progression entre les 2 territoires et la France hexagonale).

**La ventilation des crédits de fonctionnement a été réalisée sur la base de clés de répartition. Il est proposé d'abroger la délibération n° 2017-045 du 01 décembre 2017 relative à l'approbation de la clé de répartition des moyens 2018, pour remplacer ses dispositions par les suivantes :**

**- pôles (\*) : 43,50 % ; recherche : 11,20 % et structures transversales : 45,30 %.**

(\*) La dotation est répartie entre les deux territoires en prenant en compte les effectifs étudiants de l'année précédente, ainsi que le type de formation dans laquelle ils sont inscrits.

Une nouvelle délibération sera rédigée en ce sens.

### 3.3. INVESTISSEMENT

La politique d'investissement dans le numérique et l'immobilier va se poursuivre conformément aux engagements inscrits dans les programmes d'investissement pluriannuel (PPI).

#### **INFORMATIQUE ET NUMERIQUE**

L'UA va renouveler son schéma directeur pluriannuel du numérique en 2024 avec une programmation associée à la mise en place d'un PPI.

La mise en place d'un PPI numérique permettra de sanctuariser les dépenses conséquentes liées au système d'information et du numérique.

Les projets identifiés comme prioritaires pour cette année sont les suivants :

- pérenniser et renforcer les moyens de cybersécurité et de sauvegarde de la production numérique de l'établissement ;
- développer les équipements de connexion et de sauvegarde (commutateurs, disques) ;
- renouvellement d'infrastructure numérique ;
- maintenir et faire évoluer les systèmes d'information de l'UA ;
- optimiser les process et les outils de collaboration.

#### **PATRIMOINE IMMOBILIER**

Un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) doit permettre de rendre cohérent les nombreux investissements à programmer. L'UA est en cours finalisation du renouvellement de son SPSI.

Les projets prioritaires pour 2024 sont les suivants :

- restructuration progressive des bureaux de l'administration et changement des systèmes de climatisation ;
- investissement pour conforter notre plan de sobriété énergétique (panneaux photovoltaïques, sécurisation des éléments numériques...);
- mise en œuvre des projets de construction financés par les partenaires institutionnels, comme les bâtiments dédiés à la vie étudiante ;
- investissements complémentaires à programmer pour améliorer la vie sur les campus.

#### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'UA a initié la fondation de son Schéma Directeur de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD-DDRSE) à travers dix ateliers participatifs déclinés sur les axes stratégiques du référentiel et un séminaire de synthèse prévu en novembre. Ces efforts sont complétés par un bilan carbone, un plan d'égalité entre les sexes, une stratégie immobilière et un schéma de transition énergétique, le tout supervisé par un comité conseil composé des doyens, des VP étudiants et de la VP RSU. L'UA envisage de finaliser son SD-DDRSE par une démarche inclusive et participative, en élaborant un plan d'actions stratégiques. Les actions futures incluront la mise en œuvre des recommandations du bilan carbone et une approche renforcée en matière de responsabilité environnementale, le tout ancré dans une vision de développement durable coopératif.

Pour conclure, la phase de dialogue de gestion nécessaire pour évaluer les besoins débute ce mois. Le projet de répartition des masses sera finalisé en novembre, pour une présentation du budget initial lors du CA de décembre, devant les membres du conseil d'administration.

### **Proposition**

---

**Sous réserve d'éventuelles modifications apportées en séance, il est proposé d'approuver les dispositions de la lettre de cadrage budgétaire pour l'année 2024.**

Le Président de l'Université des Antilles



Michel GEOFFROY